Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 10

Rubrik: Votre argent

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votre argent

Par Mariette Muller

Comment placer 100 000 francs d'économie ?

Dans quelques mois, Jean-François sera à la retraite. Il se réjouit d'aborder cette nouvelle période, mais se pose de nombreuses questions au sujet de son futur budget.

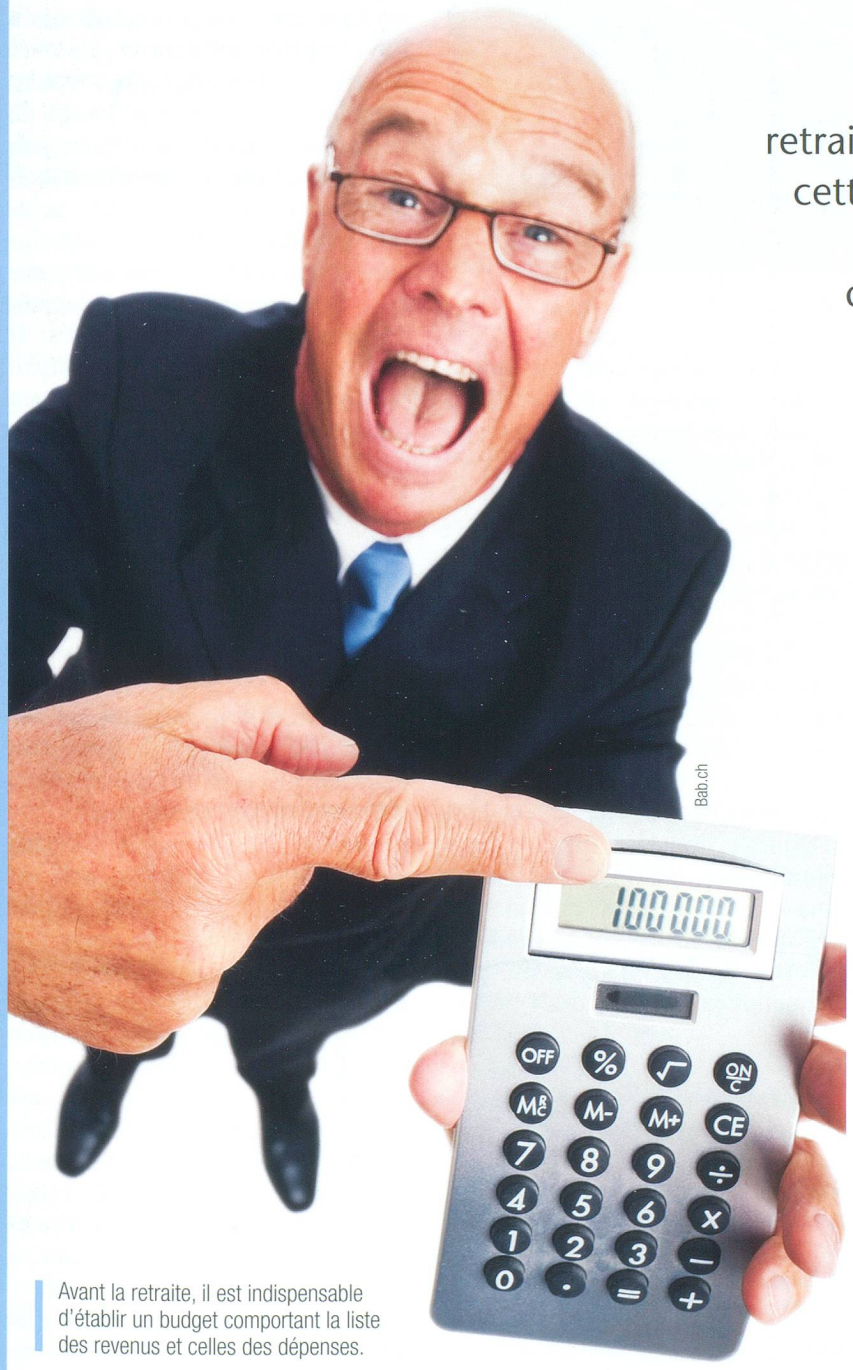

Bab.ch

Avant la retraite, il est indispensable d'établir un budget comportant la liste des revenus et celles des dépenses.

Entre l'AVS, sa rente de 2e pilier et la petite caisse de pension de son épouse, Jean-François* et Agnès* disposeront d'un revenu mensuel correct, mais bien inférieur à celui qu'ils ont aujourd'hui en tant qu'actifs. Comme Jean-François et son épouse ont régulièrement cotisé à l'AVS, ils percevront la rente maximale pour couple, à savoir: Fr. 3315.–.

En matière de caisse de retraite, Jean-François et Agnès ont choisi l'option rente plutôt que retrait du capital. Ainsi leurs deux rentes LPP additionnées leur procureront un revenu mensuel de Fr. 3200.–. En tout (AVS+LPP), le couple disposera donc chaque mois de Fr. 6500.–.

Jean-François a beau calculer et recalculer son budget mensuel à la retraite, il lui manquera Fr. 500.– pour l'équilibrer. Comme un lapin qu'on sort d'un chapeau, notre futur retraité – plutôt du genre fourmi – table sur ses économies pour compenser le manque. Il dispose d'un compte de 3e pilier qu'il retirera le jour de ses 65 ans. Le →

Votre argent

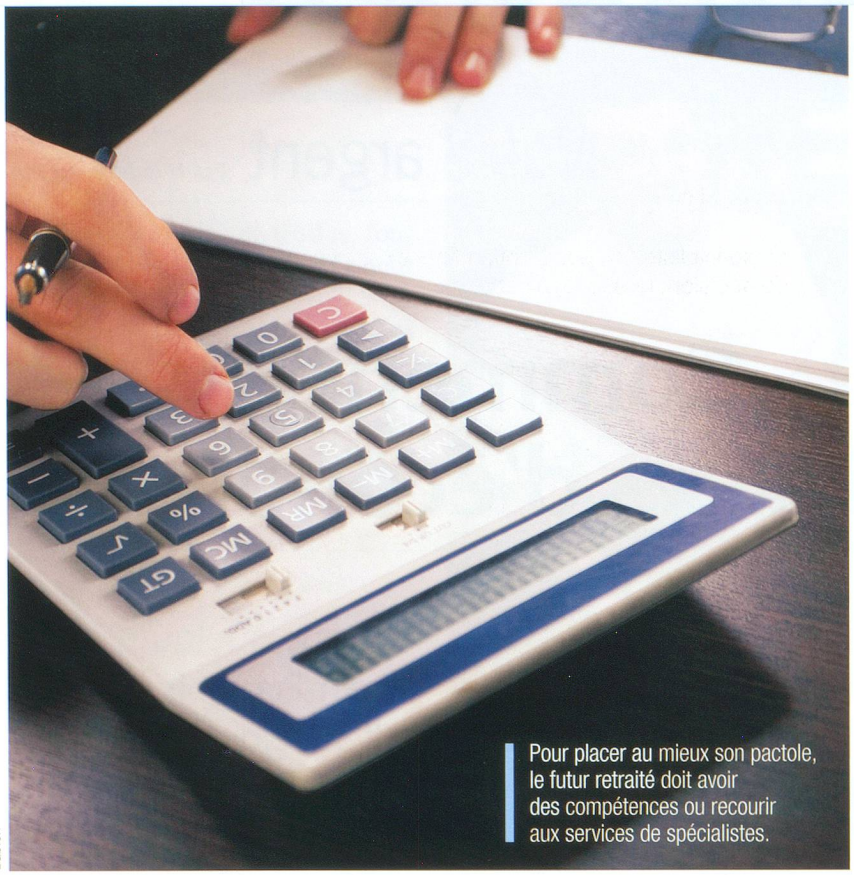

Pour placer au mieux son pactole, le futur retraité doit avoir des compétences ou recourir aux services de spécialistes.

Bab.ch

bas de laine de Jean-François s'élèvera, impôts déduits, à Fr. 100 000.–. Dans ses rêves les plus fous, notre futur rentier se serait bien vu claquer la somme en voyages, nouvelle voiture, cadeaux à ses deux enfants et pourquoi pas de temps à autre une soirée au casino. Cependant les chiffres le rappellent à plus de réalisme.

Avec les 100 000 francs de son 3e pilier, Jean-François comblera ses lacunes de revenu. Comme il est propriétaire de son logement, il se demande si la meilleure solution ne serait pas tout simplement de racheter l'hypothèque qu'il a encore sur son bien. «Je pourrais ainsi diminuer mes charges», se dit-il.

Nous avons soumis le cas de Jean-François à Roland Bron, directeur de VZ VermögensZentrum Suisse romande. Selon ce spécialiste en planification financière, Jean-François a trois options possibles: rembourser son hypothèque, conclure une rente viagère auprès d'une assurance ou placer et faire fructifier son capital. Explications:

1. Rembourser l'hypothèque. «Je déconseille cette option», affirme d'entrée Roland Bron. «S'il rachète son hypothèque, il verra en effet ses charges diminuer, mais il n'aura plus de capital disponible, toute sa fortune étant immobilisée. Il ne disposera donc plus d'aucune marge de manœuvre, or c'est justement à la retraite qu'on a besoin de réserves dans lesquelles puiser en cas de nécessité. En outre, cette option n'offre aucun avantage sur le plan fiscal, votre lecteur verra ses impôts augmenter puisqu'il ne pourra plus déduire ses intérêts hypothécaires, tandis que la valeur locative de son bien restera inchangée.»

2. Rente viagère. «Si le couple choisit de conclure une rente viagère *(lire encadré)*, votre lecteur verse son capital auprès d'une assurance. En échange, il reçoit une rente versée à vie. C'est un instrument de placement qui a l'avantage de la sécurité. L'assuré a aussi la possibilité de conclure une clause de restitution en cas de décès. Cela signifie que le capital, sous déduction des rentes versées, revient à ses héritiers. Cette solution présente cependant des inconvénients. En versant son capital à une assurance, votre lecteur ne dispose plus de liquidités. Il faut savoir aussi qu'actuellement les conditions du marché ne sont pas attrayantes. Avec un capital de Fr. 100 000.–, les assurances versent à vie une rente annuelle (excédents compris) entre Fr. 4500.– et Fr. 5000.–. Dans le cas de votre lecteur, cette rente serait insuffisante pour combler les lacunes constatées dans ses revenus.»

3. Concept individuel de revenu. «Il s'agit là d'une stratégie de placements opérée par la banque ou par un gestionnaire. Votre lecteur, Jean-François, a besoin de Fr. 500.– par mois, soit de Fr. 6000.–, par année pour équilibrer son budget. Je préconise une planification financière sur 10 ans. Il fera donc un placement défensif, c'est-à-dire en prenant le moins de risques possibles, de Fr. 60 000.– (10 x 6000 francs). Quant aux Fr. 40 000.– restants, ils feront l'objet de placements plus fluctuants sous la forme d'actions et d'obligations, selon la tolérance aux risques de Jean-François. Après 10 ans, il aura certes consommé Fr. 60 000.–, mais placé à un intérêt moyen de 4%, son capital investi s'élèvera encore à Fr. 76 000.–.»

Rente viagère

Avantages: La rente viagère est servie à vie, même lorsque le montant investi est épuisé. Lors du décès, le capital, sous déduction des rentes versées, peut être restitué aux héritiers. Le montant de la rente est déterminé à la conclusion du contrat et ne varie plus. L'assureur peut toutefois, en fonction de ses résultats, déterminer le montant des excédents à distribuer.

Inconvénients: Le capital n'est plus disponible au cas où l'assuré aurait besoin de liquidités. La rente viagère est en partie imposable.

«Ce concept est celui appliqué par les caisses de pension, transposé à un usage personnel», explique Roland Bron qui en démontre les avantages. Il permet à la personne d'organiser sa rente en fonction de ses besoins. En outre, la rente générée par la consommation du capital n'est pas soumise au fisc. Au décès de la personne, le capital restant revient sans autres aux héritiers. Cette solution est aussi plus intéressante que la rente viagère, car à titre de comparaison, le même capital investi dans une assurance ne s'élèvera plus qu'à Fr. 50 000.– ou 60 000.– au bout de 10 ans.
Si Jean-François choisit l'option du «concept individuel de revenu», il lui faudra à coup sûr des compétences dans le secteur des placements financiers. A défaut, il devra s'adresser à une banque ou à un gestionnaire. ■

**Prénoms fictifs*

La clé du succès

Le spécialiste* en planification financière conseille, avant toute prise de décision, que le futur retraité établisse un budget:

1. **Inventaire de ses revenus:** rentes AVS, LPP, économies, etc.
2. **Liste des dépenses:** prendre en compte toutes les dépenses futures, en prévoyant des réserves pour imprévus, tels que: frais dentaires, achats extraordinaires, etc.
3. **Lacunes ou excédents de revenus:** la balance entre revenus et dépenses permettra de déterminer s'il y a ou non un manque à gagner. Le cas échéant, examiner comment diminuer les frais ou augmenter le revenu. Cette comparaison permettra aussi au futur retraité d'orienter le choix entre retrait partiel (total) du capital LPP ou versement d'une rente.
4. **Stratégie d'investissement:** des économies, un 3e pilier, un héritage ou le capital LPP, bref le patrimoine de nombreux retraités sert bien souvent à améliorer leurs revenus. De nombreux produits sont proposés soit par les assurances, soit par les banques. Pour choisir la meilleure variante, il est dans son intérêt de se renseigner.

**VZ VermögensZentrum, avec qui nous avons collaboré, est la principale société indépendante en matière de conseils financiers. VZ Genève, rue Ami-Lévrier 15, 1201 Genève, tél. 022 595 15 15; VZ Lausanne, rue du Petit-Chêne 11, 1003 Lausanne, tél. 021 341 30 30. (Premier entretien gratuit et sans engagement.)*

PUBLICITÉ

«Je prends le plus simple.»

«Toutes les connaissances du monde à portée de souris.»

A chacun son DSL Swisscom. Pour commencer en vitesse.
Offre complète avec laptop, livraison et installation de DSL à domicile. Renseignements au numéro gratuit 0800 075 075 et www.swisscom.ch/homeserviceteam

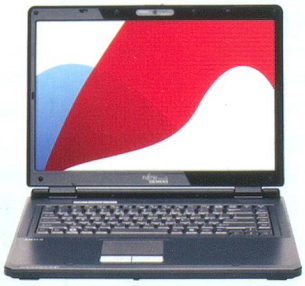

Offre complète DSL Swisscom

CHF 1199.– au lieu de 1646.–*

Notebook Fujitsu-Siemens Amilo Pi 2550
> Intel® Centrino® avec processeur Intel® Core™ 2 Duo T5450
> Disque dur SATA 250 GB
> RAM DDR2 3 GB

En sus: DSL start, CHF 0.–/mois
Tarif surf: CHF 3.–/heure

* Le prix de CHF 1199.– est valable à la conclusion d'un abonnement DSL (durée minimale du contrat 12 mois, p. ex. DSL start).

swisscom